



## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, mercredi 23 juin 2010

### **AMENAGEMENT PROVISOIRE DES HORAIRES D'OUVERTURE DES GUICHETS DE DELIVRANCE DES CARTES GRISES AU PUBLIC**

Pour permettre le traitement des dossiers dont l'instruction a été retardée par la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules et afin que les usagers disposent de leur certificat d'immatriculation dans les meilleurs délais possibles, le service des cartes grises de la préfecture de Montpellier a modifié provisoirement ses horaires d'ouverture au public.

**Ainsi, du 26 avril au 30 juin, les guichets ont été ouverts de 8h30 à 12h30**

Cette mesure a porté ses fruits puisque les délais de traitement des dossiers en préfecture ont été réduits à 9 jours. L'accueil du public n'a pas pour autant été détérioré, puisque toutes les personnes se présentant aux guichets ont pu être reçues avec un temps d'attente réduit de moitié.

**C'est la raison pour laquelle ces nouveaux horaires sont reconduits  
jusqu'au 31 août 2010**

Il est par ailleurs rappelé que les démarches pour l'établissement d'une carte grise ne nécessitent pas un déplacement aux guichets de la préfecture ou des sous-préfectures :

- les usagers peuvent adresser leur dossier d'immatriculation à la préfecture ou sous-préfecture, en fonction de leur lieu de domicile, par courrier ;
- ils peuvent se rendre dans la mairie de leur lieu de résidence (sauf Montpellier, Béziers et Lodève) ;
- ou chez un professionnel habilité (liste sur le site de l'ANTS [www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr)).

Toutes les informations utiles et les imprimés nécessaires pour la constitution des dossiers sont disponibles sur le site de la préfecture ([www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr))

Contact presse : 04 67 61 61 25  
[communication@herault.pref.gouv.fr](mailto:communication@herault.pref.gouv.fr)